

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Montreuil-Juigné (49460)

Premier tour

– le 18/06/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Parmi les 68 engagements de l'équipe Energies Citoyennes, l'engagement 16 est consacré à la politique du vélo.

Engagement 16 : Définir et mettre en œuvre un plan vélo à l'échelle de la ville :

- Mettre en place un groupe extra-municipal « vélorution » chargé d'une réflexion globale sur la place du vélo à Montreuil-Juigné
- Instituer une location/achat de vélos à assistance électrique pour tous avec une participation financière de la collectivité
- Créer une piste permanente d'apprentissage du vélo pour les plus jeunes
- Défendre la place de Montreuil-Juigné dans le plan vélo de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (voies intercommunales, maison du vélo,...)
- Développer et repenser les voies cyclables structurantes sur les axes à forte circulation
- Inciter les bailleurs et promoteurs à développer le stationnement vélos sécurisé
- Accompagner la création d'un atelier de réparation de vélos (échange de conseils)

Action n°2

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.

Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposé à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an). En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Nous prévoyons la mise en place d'un groupe de travail intitulé "vélorution". Composé d'habitants, de techniciens et d'élus, ce groupe aura la charge de penser, de suivre et de mettre en œuvre la politique du plan vélo à l'échelle de Montreuil-Juigné.

Chaque investissement sera analysé et si il est nécessaire sera mis en œuvre.

Action n°3

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.

Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.

Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Cette formation des agents de la voirie aux spécificités du déplacement vélo se fera en lien avec le plan vélo d'Angers Loire Métropole et la compétence voirie portée par la communauté urbaine.

Action n°4

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

A l'image de la boucle de la Mayenne (ALM) et de la piste vélo Francette (Département), nous poursuivons notre travail collaboratif avec Angers Loire Métropole pour développer les axes structurants inter-communaux.

Notre engagement 56 prévoit de repenser plusieurs axes structurants communaux en y intégrant le plan vélo (Rues V. Hugo, A. Camus...)

Action n°5

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.

Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.

Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...)?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Nous avons déjà engagé cette réflexion au cours du mandat et poursuivons notre trajectoire :

Engagement 56 : Repenser plusieurs axes structurants communaux en y intégrant le plan vélo (Rues V. Hugo, A. Camus...)

Engagement 58 : Créer des zones partagées en proximité des écoles pour sécuriser le piéton et le cycliste

Action n°6

Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers.

Piétonniser le cœur de ville d'Angers.

Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.

Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

La question concerne la ville d'Angers.

A l'échelle de Montreuil-Juigné, le début de mandat a été l'occasion de repenser la place du centre-ville pour offrir de place pour les piétons et les cyclistes. Nous avons ainsi sécurisé et apaisé cet espace.

Action n°7

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.

Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.

Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Déjà équipé de locaux sécurisés, nous poursuivons cette dynamique pour favoriser le stationnement sécurisé des vélos dans les espaces publics. Nous inciterons bailleurs et promoteurs à intégrer systématiquement cet enjeu.

Action n°8

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.

Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.

En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Nos candidats aux élections communautaires soutiendront cette initiative de la maison du vélo.

Comme évoqué précédemment, l'engagement 16 de notre projet 2020-2026 accompagne le développement du vélo à Montreuil-Juigné :

- Mettre en place un groupe extra-municipal « vélorution » chargé d'une réflexion globale sur la place du vélo à Montreuil-Juigné
- Instituer une location/achat de vélos à assistance électrique pour tous avec une participation financière de la collectivité
- Créer une piste permanente d'apprentissage du vélo pour les plus jeunes
- Défendre la place de Montreuil-Juigné dans le plan vélo de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (voies intercommunales, maison du vélo,...)
- Développer et repenser les voies cyclables structurantes sur les axes à forte circulation
- Inciter les bailleurs et promoteurs à développer le stationnement vélos sécurisé
- Accompagner la création d'un atelier de réparation de vélos (échange de conseils)

Action n°9

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.

L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.

Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Montreuil-Juigné réalise depuis de nombreuses années une action "permis vélo" dans l'ensemble des écoles de la ville (publiques et privée) afin de former les élèves à la pratique du vélo. Des opérations de contrôle des équipements du vélo sont aussi régulièrement organisées à l'entrée du collège de la ville.

Nous nous engageons à créer une piste permanente d'apprentissage du vélo.

Action n°10

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Lutter pour le « forfait mobilités durables ».

La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

L'indemnité Kilométrique Vélo est déjà en oeuvre à Montreuil-Juigné depuis 2019.

Les aménagements prévus pour accéder et à l'intérieur de la zone d'activité favoriseront le déplacement vélo.

Action n°11

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Communiquer sur les bienfaits du vélo.

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

En parallèle des actions de prévention déjà actives à Montreuil-Juigné, nous nous appuyons sur l'ensemble de nos outils de communication pour diffuser des messages informatifs, préventifs et institutionnels sur la pratique du vélo. (journal municipal, site internet, réseaux sociaux, ...)

Commentaires généraux

Benoît Cochet (Energies Citoyennes)

Pas de commentaire